Pour vos salariés, offrez des chèques cadeaux

CLUB DU COMMERCE DU PAYS DE FOUGÈRES

et bénéficiez de l'exonération de charges sociales

Des **chèques cadeaux** dans plus de

80 COMMERCES

du Pays de Fougères





Chefs d'entreprises, responsables de CE, les **chèques cadeaux** vous permettent de bénéficier de l'exonération de charges sociales

(voir extrait note URSSAF ci-contre)

POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE, VOS CADEAUX DE NOËL, FÊTE DES MÈRES, FÊTE DES PÈRES, MARIAGES, PACS, NAISSANCES, DÉPART À LA RETRAITE...

Avec les chèques cadeaux du Club du Commerce du Pays de Fougères, vous gagnez du temps... et de l'argent, avec une garantie : apporter du pouvoir d'achat à vos salariés.

LA DIVERSITÉ

Utilisables dans plus de 80 commerces du Pays de Fougères : commerces de centres villes et de périphérie, commerces indépendants ou grandes enseignes nationales.

TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Mode-accessoires, beauté-santé, maison-décoration, culture-loisirs, jouets, restauration, alimentaires spécialisés

LA CITOYENNETÉ

En offrant nos chèques cadeaux, vous protégez et dynamisez l'économie locale.
Les chèques sont personnalisables au nom de votre entreprise.

LA SIMPLICITÉ

Vous nous adressez le bon de commande ci-contre et vous n'avez plus qu' à offrir les chèques cadeaux, disponibles en coupures de 5 et 10 €, à vos salariés.

Nous nous chargeons de leur gestion.



CHEFS D'ENTREPRISES, REPRÉSENTANTS DE COMITÉ D'ENTREPRISE, SALARIÉS, COMMERÇANTS DU PAYS DE FOUGERES :

Tout le monde est gagnant !

TÉMOIGNAGES



Hervé LABBE, chef d'entreprise - Imprimerie Labbé - la Martinais à Fougères
« C'est un bon moyen de récompenser mes salariés : donner une prime qui soit ni chargée pour le chef d'entreprise, ni pour les salariés. Ils peuvent s'offrir ce dont ils ont vraiment envie tout en gardant à l'esprit que c'est leur entreprise qui est à l'origine de cette attention : tout le monde est gagnant. C'est aussi une façon de retourner la balle aux commerçants locaux qui nous font travailler : dynamiser l'économie de notre territoire. Franchement, je n'y vois que des avantages ».



Olivier HOUSSAIS, trésorier du Club du Commerce du Pays de Fougères
« Pour assurer la réussite et le développement d'un tel projet, nous avons besoin de tous.
Les commerçants, *bien sûr ! Un grand nombre d'entre eux ont répondu favorablement à cette démarche. Aujourd'hui près de 100 ont adhéré aux Chèques Cadeaux du Club du Commerce. Bravo et merci de leur confiance.*
Les entreprises et les collectivités, les comités et représentants des salariés *sont les pièces maîtresses de la réussite de cette action. Dirigeants, collaborateurs, en intégrant cette solution au cœur de vos structures, vous répondez à deux besoins : la satisfaction des salariés et le soutien à l'économie locale ».*



Christian CHESNEL et Christelle PELICOT, boutiques PROFEEL place A. Briand et Centre commercial CARREFOUR *« Nous acceptons les Chèques Cadeaux du Club du Commerce depuis plusieurs années, c'est un dispositif qui nous permet de capter une clientèle que sont les salariés des entreprises. Utilisables uniquement dans les commerces du Pays Fougères, ils évitent ainsi l'évasion vers d'autres pôles. Pour nous, le fonctionnement est simple et sécurisé (gestion par la CCI), les frais de gestion sont modérés et le remboursement est rapide. Nous incitons vivement les entreprises à valoriser leurs commerces de proximité : en achetant les Chèques du Club du Commerce, elles sont sûres de faire plaisir à tout le monde : leurs salariés et les commerçants.*

L'un des principaux avantages du chèque cadeau, c'est qu'il n'est pas soumis aux cotisations sociales, ni côté employeur, ni côté salarié. Quelques règles sont néanmoins à respecter :

Extrait lettre circulaire n° 2007-129. Source URSSAF :

Si le montant total des bons d'achat et des cadeaux attribués à un salarié durant une année est inférieur ou égal à 5% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 156 € pour l'année 2014, ceux-ci sont exonérés de cotisations. Si ce seuil est dépassé, trois conditions ci-dessous doivent être réunies simultanément pour pouvoir ouvrir droit à l'exonération des cotisations de Sécurité sociale, de la CSG et de la CRDS :

1) Etre attribué en relation avec un évènement : mariage, Pacs, naissance, Noël des salariés et des enfants, départ à la retraite, rentrée scolaire, fête des mères/des pères, Ste Catherine/St Nicolas.

2) Avoir une utilisation déterminée : l'objet du bon d'achat doit être en relation avec l'évènement… Ex : rentrée scolaire et Noël des enfants, le bon d'achat doit permettre l'achat de biens destinés aux enfants et en relation avec cet événement. Il ne peut être échangeable contre des produits alimentaires ou du carburant. Les produits alimentaires courants dits de luxe dont le caractère festif est avéré sont admis.

3) Etre d'un montant conforme aux usages : un seuil équivalent à 5 % du plafond mensuel a été fixé par évènement et par année civile, soit 156 € par évènement en 2014.

Deux évènements concernant plus particulièrement la situation familiale ont nécessité des adaptations du seuil de 5 % :

- Rentrée scolaire : le seuil est de 5 % par enfant (jusqu'à 19 ans révolus dans l'année civile)
- Noël : le seuil est de 5 % par enfant et 5 % par salarié (jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile)



Création PointCOM - Louvigné du Désert / Impression STUDIO LABBÉ - Lécousse

ci
es adresses
e Fougères

JE COMMANDE, mode d'emploi

1ère ÉTAPE :
Je détermine le montant des chèques cadeaux que je souhaite attribuer à mes salariés.

2ème ÉTAPE :
Je remplis le bon de commande ci-dessous et l'envoie avec mon règlement au Club du Commerce

3ème ÉTAPE :
Le Club du Commerce me livre les chèques cadeaux à la date que je lui aurai indiquée, avec les pochettes cadeaux comportant la liste des commerces



Bon de commande

à retourner par courrier à
Club du Commerce du Pays de Fougères
50, rue Nationale 35300 FOUGERES

NOM de l'entreprise :______________________________
Représentée par :______________________________
Adresse :______________________________
Ville :____________________ Code postal :__________
Tél. :____________________ Fax:____________________
E-mail :______________________________

Evènement	Montant par bénéficiaire	Nombre de bénéficiaires	Montant total*
Ex : fête des mères	150 €	12	1 800 €

* Chaque bénéficiaire recevra 2 types de chèques cadeaux : ceux, pour 30 % de la valeur totale des chèques, valables dans les grands magasins de périphérie (grandes surfaces spécialisées ou rayons autorisés des grandes surfaces généralistes) et ceux, pour 70 % de la valeur totale des chèques, valables chez les autres commerçants. Dans l'exemple, chaque bénéficiaire recevra 4 chèques de 10 € et 1 chèque de 5 € valables dans les grands magasins et 10 chèques de 10 € et 1 chèque de 5 € valables dans les autres commerces. Validité des chèques jusqu'au 31/12/2015

**Règlement par chèque à l'ordre du Club du Commerce du Pays de Fougères*

❑ Date de livraison souhaitée : ……………………………

BON POUR COMMANDE (signature et cachet)

Fait à :
Le :
Nom du signataire :

❑ Je souhaite être contacté pour de plus amples informations

CONTACT :
Club du Commerce
du Pays de Fougères
02 99 94 75 75
clubcommerce@fougeres.cci.fr